



Villejust Informations

A la Une...

ACCUEIL DE LOISIRS - Session Juillet 2017

Cette année la fête du centre du 14 Juin s'est déroulée sous le soleil avec des températures estivales sur le site du Parc des 2 Lacs.

Les enfants ont pu profiter pleinement des structures gonflables, des activités proposées par l'équipe d'animation et les familles ont passé un bon moment de partage autour d'un barbecue.

Cet été, le thème est les 5 continents.

En plus des nombreuses activités proposées autour de ce thème, les sorties du mois de juillet, l'accrobranche, la terre des singes et les attractions du jardin d'acclimatation ont été riches en émotions.

La piscine fonctionne à plein régime, de quoi faire de ces moments de partage un été inoubliable.



Dans ce numéro

Infos Administratives	2 à 5
Cadre de Vie	6 à 7
Associations, Loisirs...	8 à 15
Informations Pratiques	16

MAIRIE

FERMETURE DES SERVICES MUNICIPAUX



Pendant la période estivale, les services administratifs de la mairie seront fermés :

- Les samedis 5, 12, 19 et 26 août 2017

La Bibliothèque Municipale sera fermée :

- Du lundi 31 juillet au samedi 19 août 2017 inclus

Pas de permanences assurées par les bénévoles le samedi en juillet et août



NAVETTE MARCHÉ DE LONGJUMEAU

Comme tous les ans, le service de navette du mercredi matin pour le marché de Longjumeau sera interrompu au mois d'août.

La dernière navette sera effectuée le **mercredi 26 juillet prochain**.

Le service ne sera donc pas assuré les mercredis 2, 9 et 16 août 2017

La navette reprendra le **mercredi 23 août**.



BRUITS DE VOISINAGE



Réglementation BRUITS DE VOISINAGE

Les nuisances sonores liées aux bruits de comportement peuvent être sanctionnées dès lors qu'elles troublent de manière anormale le voisinage, de jour comme de nuit .

Attention aux bruits de voisinage (article R48-2 du code de la santé publique)

Il convient de rappeler certaines règles de vie en communauté. Les bruits de voisinage sont liés au comportement de chacun, aux objets, appareils ou outils que nous utilisons ou aux animaux dont nous avons la garde.

Les bruits de tondeuse font partie des troubles de voisinage les plus fréquents.

Dès lors que ces bruits sont émis, de façon répétée ou intense, ceux-ci peuvent porter atteinte au droit et à la tranquillité de nos voisins.

En journée, le bruit peut causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'il est répétitif, intensif, ou qu'il dure dans le temps.

Lorsque ces bruits sont commis la nuit, c'est-à-dire **entre 22h et 7h**, on parle de *tapage nocturne*.



**EN RAISON DES CONGES D'ÉTÉ,
LA BOULANGERIE-PÂTISSERIE « LES DELICES DE VILLEJUST »
SERA FERMEE JUSQU'AU LUNDI 21 AOÛT INCLUS**

Informations administratives

CARTE IMAGINE'R ET OPTILE



La municipalité participe aux frais de la Carte Imagine'R et Optile des lycéens (de la 2nde à la terminale et BEP/CAP).

Pour 2017/2018, la subvention municipale est de 70€.

Les pièces nécessaires, afin de bénéficier de cette subvention, devront être déposées en mairie auprès du Service Scolaire **avant le 30 NOVEMBRE 2017**, à savoir :

- photocopie de la carte Imagine'R ou Optile
- certificat de scolarité
- RIB
- photocopie du courrier qui accompagne la carte

A PARTIR DU 30 NOVEMBRE 2017, PLUS AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE.



CARTE SCOL'R

Les imprimés de demande de carte de transport scolaire pour l'école maternelle « Les Tilleuls », l'école élémentaire « Jeanne CHANSON », le collège « Jules VERNE » et le lycée « Henri POINCARÉ » sont téléchargeables sur notre site Internet www.mairie-villejust.fr et disponibles également en mairie.

Les enfants ayant bénéficié de la carte Scol'R pour l'année 2016-2017 se verront adresser un imprimé directement à leur domicile par le Conseil Départemental de l'Essonne.

Il est rappelé que ces imprimés, une fois complétés et signés, doivent être **déposés ensuite au service scolaire de la mairie (organisateur local) et non au Conseil Départemental.**

Dorénavant, plus besoin de les faire tamponner par le Chef d'établissement d'accueil de votre(s) enfant(s).

La participation familiale par élève pour 2017-2018 s'élève à 122 € sauf pour les lycéens pour lesquels la participation s'élève à 297,30 € (plus de subvention du Conseil Départemental).

La subvention municipale pour l'année 2017-2018 est de 80 € par enfant.

Les pièces nécessaires, afin de bénéficier de cette subvention, devront être déposées **avant le 30 novembre 2017**, à savoir :

- photocopie de la carte SCOL'R 2017-2018
- RIB

A PARTIR DU 30 NOVEMBRE 2017, PLUS AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE.



Dans le cadre du projet municipal de création de 12 logements aidés à Fretay

A VENDRE sur Fretay
3 maisons neuves 100 à 110 m²
 Box, parkings, jardin indépendant - RT 2012



Livraison été 2018

Cabinet
Optimence

06 18 03 65 51





COMPTE-RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 03 JUILLET 2017 A 20H30 ET 20H45 (EXTRAIT)



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

COMPOSER la Commission de Délégation de Service Public par les listes de candidats présentées lors la séance de conseil Municipal suivant

DIRE que les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants

VOTER à main levée lors de l'élection les membres de la Commission de Délégation de Service Public

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

NE PAS PROCEDER au scrutin secret pour l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public

CONSTATER qu'une seule liste complète de candidats titulaires et suppléants a été déposée selon les modalités prévues, les nominations prennent effet immédiatement

DECLARER élus comme membres de cette commission :

ARTHUS-BERTRAND Marie-Claude	Titulaire	NICIAS Dominique	Suppléante
PELISSERO Richard	Titulaire	GRAVIER Florence	Suppléante
LAURENT Valéry	Titulaire	ARMAND Isabelle	Suppléante

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

SOUMETTRE à enquête publique le plan de zonage d'assainissement dans les conditions prévues par les dispositions des articles R123-10 et suivants du Code de l'Urbanisme annexé à la présente délibération

AUTORISER Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette procédure

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

APPROUVER le principe de l'exploitation du Service Public d'Assainissement dans le cadre d'une délégation de service public

AUTORISER Monsieur le Maire à conclure un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la procédure auprès du Cabinet Pro Polis Conseils 23 avenue du Petit Parc 94300 VINCENNES et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

FIXER la durée de reprise des subventions d'équipement transférables du Budget Assainissement à 5 ans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

ACCEPTER la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif 2017 de l'Assainissement afin de régulariser les écritures de reprise de subvention d'équipement transférable

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

SORTIR de l'actif du patrimoine de la commune les imprimantes et photocopieurs selon le tableau présenté

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

ACQUERIR les parcelles issues de la succession Deschamps/Gagnon situées sur la commune de Villejust d'une superficie totale de 2ha 22a 37ca pour un montant de 34.944,00 € et sur la commune de Nozay d'une superficie totale de 29a 55ca pour un montant de 39.966,00 €

AUTORISER Monsieur le Maire à signer les actes notariés correspondants ainsi que tous documents nécessaires à ces acquisitions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

APPROUVER le projet d'aménagement de l'Espace Communal des Coudrayes sur les parcelles cadastrées E n° 154 et n° 155 jouxtant le bâtiment actuel

ACQUERIR à l'amiable lesdites parcelles d'une superficie respective de 80 et 10 m² au prix de 22 €/m²

AUTORISER Monsieur le Maire à signer les actes de vente auprès du Notaire désigné ainsi que tous documents relatifs à cette affaire ainsi qu'à déposer toute demande d'autorisation d'occupation des sols correspondante à ce projet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

APPROUVER le rapport de la CLECT de la Communauté Paris-Saclay (CPS) du 1er juin 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

APPROUVER le projet de convention à passer avec la Communauté Paris-Saclay (CPS) pour le versement de la participation de la commune de Villejust pour les navettes

AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

APPROUVER les nouveaux statuts du SIAHVY tels qu'adoptés par l'arrêté préfectoral n° 2017-PREF-DRCL-364 du 6 juin 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

REACTUALISER les tarifs de cantine, garderie et ALSH

ADOPTER ces tarifs pour la saison 2017/2018 tels que proposés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

REACTUALISER les tarifs des activités de l'Espace Communal des Coudrayes

ADOPTER ces tarifs pour la saison 2017/2018 tels que proposés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

REACTUALISER les tarifs de la Bibliothèque Municipale

ADOPTER ces tarifs pour la saison 2017/2018 tels que proposés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

PARTICIPER à la Carte Imagine'R et Optile à hauteur de 70 €/enfant par le biais d'une subvention communale pour l'année scolaire 2017/2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

PARTICIPER aux frais de transports scolaires à hauteur de 80 €/enfant par le biais d'une subvention communale pour l'année scolaire 2017/2018 (écoles maternelle et élémentaire, collège Jules Verne et lycée Poincaré)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

RECONDUIRE le service d'étude surveillée au sein de l'école « Jeanne Chanson » pour l'année 2017/2018

FIXER le tarif de fréquentation de ce service à 3,33 € par enfant et par jour (même tarif que la garderie du soir)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

ADOPTER les tarifs relatifs au dîner-dansant organisé par la commune le samedi 30 septembre 2017

AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant l'organisation de cet événement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

ACCEPTER la rétrocession à l'EPFIF du lot D de la parcelle cadastrée section AB n° 6, située Rue de Saulx, d'une superficie de 161m² pour 22€/m² soit 3.542,00€

ACCEPTER la rétrocession à l'EPFIF du lot C de la parcelle cadastrée section AB n° 5 et du lot E de la parcelle cadastrée section AB n° 6, situées Rue de Saulx, d'une superficie respective de 278 et 297 m² pour l'Euro symbolique

AUTORISER Monsieur le Maire à signer les actes notariés correspondants

INTEGRER lesdites parcelles au domaine public communal pour élargissement de la Rue de Saulx au droit de l'opération d'aménagement de la zone 1 AUJ

Retrouvez le procès-verbal de ce conseil municipal dans son intégralité sur notre site internet

www.mairie-villejust.fr - Rubrique Votre Mairie - Les Conseils Municipaux



EXPOSITION UNIVERSELLE 2025



PARIS
SACLAY
Communauté d'Agglomération

Orsay



PARIS-SACLAY



Exposition universelle 2025 : Paris-Saclay fier d'être le candidat de la France

Le 12 juillet dernier, l'emplacement du Village global pour accueillir l'Exposition Universelle 2025 a été désigné : parmi les quatre sites en compétition, le choix s'est porté sur Paris-Saclay. Une nouvelle page s'ouvre donc pour l'équipe de Paris-Saclay, avec dans sa ligne de mire le dépôt du dossier de candidature de la France, le 28 septembre prochain.

Avec une mobilisation plurielle des mondes universitaires, scientifiques, des milieux professionnels et de la société civile, une adéquation parfaite avec le thème « **la connaissance à partager, la planète à protéger** » et sa proposition innovante de reconversion en campus international, le site Paris-Saclay a su convaincre et faire la différence face à ses concurrents. *« Nous nous réjouissons de l'opportunité incroyable qui est aujourd'hui donnée à notre territoire ! J'ai une pensée particulière pour les personnes qui ont contribué à la concrétisation de notre candidature. Notre projet a rencontré une réelle adhésion de tous les représentants, acteurs et ambassadeurs du territoire. Leur enthousiasme fut une réelle source d'inspiration et la clé de ce succès »* salue **Michel Bournat, Président de la communauté d'agglomération de Paris-Saclay.**

« Notre aventure territoriale se transforme aujourd'hui en projet national. Nous sommes heureux de porter et défendre les couleurs de la France. Notre territoire incarne notre pays en ce qu'il a de meilleur, son esprit d'innovation, son audace et sa capacité de réinvention permanente. Il est doté d'un potentiel qui mérite d'être exploré par les millions de visiteurs attendus pour une expérience unique » précise **David Ros, Maire d'Orsay**

De son côté, **François Durovray, Président du Département de l'Essonne** conclut : *« Nous sommes fiers de représenter la France pour l'Exposition Universelle de 2025. Grâce au projet de reconversion du site en campus universel, je suis sûr que nous avons toutes les chances de l'emporter face à la Russie, au Japon et à l'Azerbaïdjan. Le site de Paris-Saclay est la plus belle image que la France peut montrer au reste du monde. »*

Toutes les informations sur le site <http://paris-saclay2025.fr/>

EXPOSITION UNIVERSELLE 2025
Paris-Saclay est fier d'être le site qui va faire gagner la France.



INFORMATION

TRAVAUX COURTABŒUF

AVENUE DE L'OCEANIE

Suppression de la passerelle piétonne et création d'un carrefour à feux

Ces travaux inscrits au contrat de projet Région-Département pour la requalification de Courtabœuf constituent un maillon essentiel de la circulation douce qui reliera à terme le cœur du parc au rond-point de la Brûlerie à Villejust, et dont une partie a déjà été réalisée en 2016, entre les châteaux d'eau et la Brûlerie.

À ce jour, à hauteur des châteaux d'eau, la traversée de l'avenue de l'Océanie (RD 118) est assurée par une passerelle vétuste et non accessible aux personnes à mobilité réduite et aux vélos.

Les travaux vont consister à démonter la passerelle et à créer un carrefour à feux en lieu et place de celle-ci. Les piétons et les cycles traverseront sur appel, en deux temps, passant par un îlot central protégé entre les deux sens de circulation de la route départementale. La traversée devient ainsi plus accessible et plus directe pour les usagers de Courtabœuf, depuis le parc Icade au nord, la zone de Courtabœuf 3 au sud ou les extensions à l'est du parc via la circulation douce réalisée en 2016.

Ce chantier est également l'occasion d'améliorer l'offre de transports en commun sur ce pôle bus majeur de Courtabœuf. Les quais des arrêts bus seront ainsi agrandis pour permettre à deux véhicules de s'y stationner simultanément, une nécessité au vu du trafic actuel, alors qu'aujourd'hui cette possibilité n'est pas permise. D'autre part, l'arrêt sud bénéficiera des feux tricolores pour avoir priorité au redémarrage sur les véhicules circulant sur la RD 118.

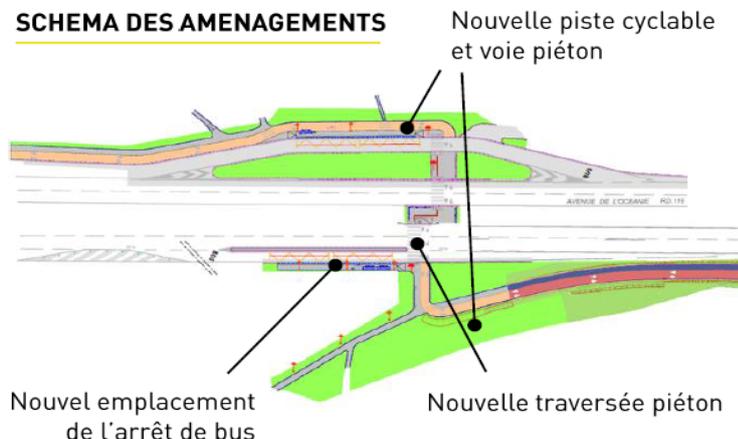
L'accessibilité handicapés sera entièrement revue, et une attention particulière sera portée sur l'éclairage de la traversée piétonne et des arrêts de bus, actuellement dans la pénombre. On notera également qu'un second abribus sera ajouté sur le quai de l'arrêt sud, pour répondre au fort flux d'usagers qui attendent le bus en heure de pointe le soir à cet arrêt à la sortie des bureaux.

La limite de vitesse autorisée pour les véhicules circulant sur la RD 118 sera abaissée de 70 à 50 km/h à l'approche du carrefour. Le feu sera par défaut au vert pour les usagers de la route départementale, il passera au rouge en cas de traversée piétonne ou de redémarrage d'un bus du côté sud.

Le chantier doit débuter en juillet 2017 et se terminer en novembre 2017. La circulation des véhicules sera maintenue sur la RD118 durant toute sa durée (exception faite de fermetures de la chaussée très ponctuellement lors de la dépose de la passerelle, uniquement de nuit). La desserte des arrêts de bus sera également constamment maintenue.

Le coût de l'opération est de 525 000 € TTC.

SCHEMA DES AMENAGEMENTS



CONTACTS

La Communauté d'agglomération Paris-Saclay est à votre disposition

Thibault DELFOUR-PEYRETHON

Direction des Services Techniques
thibault.delfour-peyrethon@paris-saclay.com

Stéphanie CLEMENÇON

Direction du Développement Economique
stephanie.clemencon@paris-saclay.com

INFORMATION

TRAVAUX COURTABŒUF

AVENUE DES TROPIQUES

Travaux de réaménagement des carrefours à feux avec voies bus

L'avenue des Tropiques (RD 218) est une des voies principales du parc d'activités, assurant la jonction entre la RN 118 et l'A10. Elle est desservie par plusieurs lignes de bus structurantes en trois points d'arrêts (LFB, Tropique, Y). D'autres lignes y transitent également sans s'arrêter. L'objectif de ces travaux est de fluidifier la circulation au bénéfice des automobilistes et des transports en communs.

Le projet de réaménagement de l'avenue des Tropiques prévoit l'élargissement ponctuel de la chaussée à hauteur de chaque arrêt de bus, afin de créer un couloir réservé aux transports en commun en desserte de chaque quai. Les arrêts seront repositionnés en amont des carrefours à feux, ce qui permettra de donner priorité aux bus après dépose des voyageurs. Dans le cas de l'arrêt Y, un nouveau carrefour à feux sera créé pour permettre cette priorité depuis l'arrêt nord (l'arrêt Y sud restant indépendant).

L'ensemble de la signalisation tricolore est configurée afin que les feux soient au vert par défaut sur l'axe principal. Ils ne passeront au rouge que sur arrivée d'un véhicule depuis une avenue perpendiculaire, sur appel piétons ou sur redémarrage d'un bus de son point d'arrêt. Par ailleurs, la possibilité de tourner à gauche sur l'avenue de l'Atlantique pour les véhicules autres

que les bus venant de l'est de l'avenue des Tropiques sera supprimée. Les arrêts de bus et les cheminements piétons seront réhabilités aux normes pour les personnes à mobilité réduite. Quant aux quais, leur longueur sera augmentée à 20 m pour faciliter l'accostage des bus.

Le chantier doit débuter dans le courant de l'été et se terminer au mois de novembre. Chaque arrêt de bus sera traité successivement l'un après l'autre ; la circulation de tous les véhicules et des piétons étant intégralement maintenue. Les accès aux entreprises et la desserte des arrêts de bus seront également assurés durant toute la durée des travaux. Ce chantier s'inscrit dans le cadre du contrat de projet Région-Département signé en 2013 pour la requalification du parc d'activités de Courtabœuf. Le coût de l'opération est de **470 000 €** TTC.

TRANSPORT A LA DEMANDE

ChronoPro arrive à Courtabœuf à partir du 3 juillet

Le transport idéal qui vous dépose au pied de votre entreprise ! Une solution rapide pour découvrir de nouvelles adresses pour déjeuner ! Un trajet direct qui se constitue en fonction de votre demande, fini les tracas !

Commandez votre navette en ligne et, depuis l'arrêt Château d'eau, faite vous déposer sur l'un des 4 arrêts :

Costco
La Brûlerie
Océane
Atlantique

Ce nouveau service de transport à la demande est disponible du lundi au vendredi, de 6h00 à 19h15.

Pour tout savoir, vous pouvez télécharger l'appli ou consultez www.chronopro-courtaboeuf.fr



FINALE NATIONALE DU CRITERIUM DU JEUNE CONDUCTEUR 2017 : L'ESSONNE SE DISTINGUE ENCORE AUX 24H DU MANS !



Daniel Serra, le Brésilien, a fait sensation il y a maintenant un mois en remportant les 24 Heures du Mans, qui se sont déroulés le samedi 17 et le dimanche 18 juin derniers, en catégorie LMGTE Pro dès sa première apparition avec l'Aston Martin Vantage n°97 qu'il partageait avec Darren Turner et Jonathan Adam. En parlant chiffres et pour valoriser la performance des enfants, il convient de préciser qu'ils ont été sélectionnés dans leur ville sur environ 200 enfants multipliés par 70 villes en France + les tournées critérium.

C'est environ 18000 enfants qui participent ! **Paloma PANSIOT (Bures-sur-Yvette) est donc la 1ère sur 18000** **Nous pouvons donc saluer fièrement nos deux Villejustiens, Christopher TCHEPAK et Tiago MICHELET qui se sont classés respectivement à la 15ème et 16ème place.**

Cela fait 60 ans que ça dure et ce n'est pas près de s'arrêter. Organiser par l'Automobile Club de l'Ouest (ACO), le Critérium du Jeune Conducteur crée toujours l'engouement auprès des enfants. Et pour cause, les meilleurs sont invités tous les ans avec leurs parents à la finale nationale qui se tient le week-end des 24H du Mans. Une finale qui réussit toujours aux Essonnais. Ils étaient plus d'une vingtaine cette année encore parmi les 37 premiers du classement autos et quads.

Le Critérium du Jeune Conducteur a fêté ses 60 ans lors de ces 24H du Mans. L'occasion de rappeler son rôle pédagogique et de sensibilisation auprès du jeune public. Créé en 1957 par l'ACO, le Critérium du Jeune Conducteur, est un outil d'éveil à la conduite destiné aux jeunes à partir de 7 ans. Sensibiliser, former, éduquer les futurs usagers de la route à la conduite tout en s'amusant, telle est la vocation du Critérium du Jeune Conducteur. Pour lui redonner un coup de projecteur, l'ACO a décidé d'ajouter cinq voitures électriques à ce dispositif et d'augmenter le temps de présence de cette animation, gratuite pour tous les enfants, dans le village des 24 Heures du Mans. Mais surtout, les jeunes conducteurs ont pu prendre la piste des 24 Heures du Mans.

La Finale Nationale du Critérium du Jeune Conducteur (vainqueurs des Critériums du Jeune Conducteur 2016/2017) avec remise des Prix a eu lieu le dimanche 18 juin.





FORUM DES ASSOCIATIONS - SAISON 2017/2018



FORUM DES ASSOCIATIONS

LE SAMEDI 16 SEPTEMBRE 2017



DE 14H A 18H

AU COMPLEXE SPORTIF DE LA POUPARDIERE



DÎNER-DANSANT DU 30 SEPTEMBRE 2017 - GRANDE SALLE DES 2 LACS



Dîner Dansant

Animé par STARIES SHOW

SAMEDI 30 SEPTEMBRE

Menu

Kir accompagné de crackers
 Salade d'avocat
 Cochon de lait ou grillades (sans porc)
 Haricots verts et pommes de terre persillées
 Salade - Fromage
 Dessert
 Vin - eaux plate et pétillante - boissons

ADULTE

20 €

ENFANT (-12 ans)

12 €

**ATTENTION PLACES LIMITEES SUR RESERVATION
 AU 01 69 31 56 71 OU 01 69 31 74 40**

DÎNER A PARTIR DE 19H - ANIMATION DANSANTE JUSQU'À 2H DU MATIN



**ORGANISÉ PAR LA MAIRIE DE VILLEJUST
 6 RUE DE LA MAIRIE
 91140 - VILLEJUST**





ASSOCIATION DE PÊCHE DES 2 LACS

ASSOCIATION DE PÊCHE DES 2 LACS DE VILLEJUST

Concours de pêche ouvert à tous

DIMANCHE 10 SEPTEMBRE



Inscriptions de 7h00 à 8h00 sur place
Début du concours à 8h30

Inscription adultes : 10 €

Inscription enfants : gratuit

Nombreux lots à gagner



C.L.I.C Orgyvette

SEMAINE BLEUE 2017

du 2 au 6 octobre 2017



la Semaine Bleue

La Ville-du-Bois

Linas

Longpont-sur-Orge

Marcoussis

Montlhéry

Nozay

Villejust

5 jours
d'activités
gratuites



avec le Clic Orgyvette



Associations, loisirs, culture

C.L.I.C Orgyvette

SEMAINE BLEUE 2017

SPECTACLE DÉBAT THÉÂTRAL

« Sages précautions »
par la troupe « Entrées de jeu »

Suivi d'une table ronde avec
des acteurs locaux partenaires
de l'événement.

Centre culturel Robert Hossein
rue des Pylandries
91620 Nozay

lundi
2 octobre
14h

SÉANCE D'INITIATION
AUX GESTES DE 1^{ER} SECOURS

Gymnase
Chemin des Osiers
91310 Longpont s/Orge

jeudi
5 octobre
14h



mercredi
4 octobre
9h

RANDONNÉE PÉDESTRE

Circuit de 4 ou 8 km

Ferme de la Croix Saint-Jacques
3 chemin de la Croix Saint-Jacques
91620 La-Ville-du-Bois



mardi
3 octobre
9h-17h

FORUM DÉPARTEMENTAL
DE LA CNAV

« Bien vivre sa retraite »

Complexe sportif Jesse Owens
91380 Chilly-Mazarin



VIVE LA RETRAITE ?

SORTIE CULTURELLE

Séance divertissante

Centre culturel Michel Spiral
5-7 rue des Archers
91310 Montlhéry

vendredi
6 octobre
14h



du 2 au 6 octobre 2017

LA
SEMAINE
BLEUE

5 jours d'activités gratuites



REGARDS EN ARRIERE



Etablissement TASIN

Etablissement
BOURGERON
FAUCHER

Jusque dans les années 70 et avant le développement des grandes surfaces et des lieux de loisirs, les habitants d'un village se retrouvaient principalement dans les commerces de proximité qu'étaient les cafés et les épiceries. C'était le cas à Villejust, il n'y avait pas de boulangerie en 1950, mais 2 épiceries et 2 cafés fonctionnaient au bourg. Situé à la jonction des rues de la Mairie et de Fretay (dont le sens de circulation était inversé à l'époque), le café de Villejust (Le Break'Café de nos jours), faisait office de magasin d'alimentation, de café-tabac, d'hôtel et de restaurant où

l'on pouvait organiser noces et banquets. On s'y approvisionnait également en essence pour les vélomoteurs et les motocyclettes. Cet établissement était tenu par la famille Tasin. Rue de Fretay se trouvait le commerce de Madeleine Bourgeron et de Louis Faucher. Les plus anciens se souviennent particulièrement de Madeleine qui tenait l'épicerie et du Grand'Louis qui tenait le café. Historiquement, ce café fut ouvert en mai 1864 par Denis Julien Monceau. La famille Monceau l'exploita jusqu'en 1944 lorsqu'André Barberi le reprit avant de le céder à Roland Villon qui le vendit au couple Bourgeron-Faucher. Il était encore en exploitation en 1979. Le local de l'épicerie fut transformé en magasin de fleurs en 2008, l'ancien café devint alors un point de vente de pizzas.

Il était une fois une épicerie, « Chez Madeleine »

Madeleine Bourgeron naquit en 1911 à Linas d'un couple de marchands fruitiers. Suite au décès de sa mère survenu très tôt, puis à celui de son père en 1915, elle fut déclarée pupille de la nation en 1919. C'était une femme blonde, assez petite portant des lunettes. Son compagnon, **Louis Faucher**, né en 1935 d'un couple de cultivateurs de Quimperlé, était quant à lui, brun et assez grand.

Les enfants qui fréquentèrent l'épicerie se souviennent de la générosité de **Madeleine**. Elle n'hésitait pas à donner des bonbons par poignées en plus de ceux achetés par les enfants issus de familles modestes et fermait les yeux lorsque certains en mettaient dans leur poche à son insu, enfin le croyaient-ils... Le couple habitait dans le logement situé au-dessus de leur commerce. **André Fontaine**, beau-frère de **Madeleine**, était hébergé chez eux.

Comme semble le montrer la photo de l'épicerie ci-contre, on y trouvait un peu de tout : conserves, fruits, légumes, bonbons notamment les *roudoudous*, *coco boer* et *mistral gagnant* et pour les plus grands, différents vins à emporter comme l'indique les plaques apposées sur la porte.



Ci-dessus, la devanture de l'épicerie vers 1960



La carotte du buraliste. Depuis 1906, tous les buralistes ont l'obligation d'arborer une signalétique particulière en forme de carotte rouge pour indiquer qu'ils vendent du tabac. Cette carotte évoque la vente du tabac telle qu'elle se faisait au 16^{ème} siècle. **Le tabac était alors vendu en feuilles, que l'on mâchait ou que l'on fumait.** Ces feuilles étaient rassemblées en petits rouleaux ficelés ressemblant à des carottes. Pour consommer ces rouleaux de tabac, **le fumeur (ou le mâcheur) devait le râper**, comme une carotte. Depuis, l'usage du tabac, désormais broyé et tassé dans les cigarettes, a changé mais le symbole de la carotte est resté.

A suivre...

Si vous souhaitez voir rectifier ce document ou bien le compléter, vous pouvez contacter Thierry ETIENNE au 06 62 76 88 75

Vous êtes musicien amateur ou confirmé ? Vous avez envie d'intégrer un grand orchestre le temps d'un concert ? Participez à Vents d'automne, une expérience unique organisée par le réseau des conservatoires de l'agglomération Paris-Saclay qui réunira plus de 150 musiciens à l'Opéra de Massy.

Avec une dominante d'instruments à vent, mais aussi des percussions, des accordéons... Vents d'automne c'est le projet de réunir des talents de tous âges et de tous horizons pour un concert exceptionnel. C'est aussi une aventure humaine forte pour tous les musiciens qui répéteront ensemble, de septembre à novembre, avant le grand concert final du 19 novembre, sur la prestigieuse scène de l'Opéra de Massy. Alors, n'hésitez plus, venez partager votre talent !

Programme Vents d'automne 2017 :

Callisto, Timothy JOHNSON
 Ancient Stone Circles, Robert BUCKLEY
 Aztalan, city of mystery, Michael SWEENEY
 Robot Dance, Thomas J. WEST
 Illusions, Michael OARE
 When robots rule the world, Timothy LOEST
 The Curse of Tutankhamun, Michael STORY
 Accidentally in love, Sherk II
 Millions, millions et millions d'étoiles, Maxime AULIO
 Into the clouds!, Richard L. SAUCEDO
 Shine (from Robots), Ricky FANTE & Michael BROWN
 Back to the future, Alan SILVESTRI & Marcel SAURER
 Daedalus' Labyrinth, Sean O'LOUGHLIN

Renseignements, calendrier des répétitions, inscriptions (avant le 8 septembre) sur www.paris-saclay.com

RANDONNEES PEDESTRES



Prenez de bonnes résolutions, venez marcher !

Voici le calendrier des randonnées pédestres

Lundi 14 août	<i>lieu non précisé</i>	Marcelle BOISSONNET
Lundi 21 août	<i>lieu non précisé</i>	Martine et Christian BIZET
Lundi 28 août	<i>lieu non précisé</i>	Martine et Christian BIZET
Lundi 04 septembre	<i>lieu non précisé</i>	Monique LE CLAINCHE
Lundi 11 septembre	<i>lieu non précisé</i>	Chantal et Christian BOURGES

RDV à Nozay, parking du cimetière à 13h30, départ 13h45 précises.

Pour tout renseignement, veuillez contacter Michèle JOUBIN au 06 62 59 84 34.

D'autres possibilités de randonnées s'offrent également à vous. Allez visiter le site www.randulis.com



Associations

Pour la parution du n° 441, les articles associatifs à faire paraître devront parvenir en mairie au plus tard le

Vendredi 18 août 2017

Ramassage des encombrants

Vendredi 11 août 2017

Retrouvez toutes les dates sur notre site internet :

www.mairie-villejust.fr
Rubrique Ville pratique



Horaires d'ouverture de la mairie (services fermés au public le mercredi)

Accueil - sacs végétaux	01.69.31.74.40
Affaires générales - Etat civil	01.69.31.74.43
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :	de 10h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30
Samedi (permanence)	de 09h00 à 12h00
Affaires scolaires	01.69.31.74.42
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :	de 10h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30
Samedi (permanence)	de 09h00 à 12h00
Urbanisme	01.69.31.74.46
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	de 13h30 à 17h30
Eventuellement sur rendez-vous uniquement le matin	de 09h00 à 10h30
Services techniques (secrétariat)	01.69.31.74.46
Fax	01.60.14.65.82

Bureau Municipal

Serge PLUMERAND	Maire	
Igor TRICKOVSKI	1 ^{er} Adjoint	Affaires Générales, Sécurité, Démocratie Locale, Culture
Sylvie ARMAND-BARBAZA	2 ^{ème} Adjointe	Finances, Affaires Scolaires et Périscolaires
Didier MEZIERES	3 ^{ème} Adjoint	Urbanisme, Aménagement du Territoire, Travaux
Estelle QUADJOVIE	4 ^{ème} Adjointe	Communication, Information, Jeunesse
Sauveur CONCORDIA	5 ^{ème} Adjoint	Environnement, Développement Durable, Entretien du Patrimoine

Pour prendre rendez-vous, contact en Mairie :
Pascale BABOIN - Cabinet du Maire - 01 69 31 74 41
Email : cabinet-du-maire@mairie-villejust.fr

Conception et rédaction :

Liliane GASPARIK

Contact :

gasparik.liliane@mairie-villejust.fr

